

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 19 FEVRIER 2010

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Afférents au Comité Syndical | 224 |
| En exercice | 224 |
| Qui ont pris part à la délibération | 131 |

L'an deux mille dix

et le : 19 février

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 12 février 2010 |

.
.

Nombre de Membres présents : 131

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 19 février 2010 |

Monsieur Marcel LETISSIER, Maire d'Ecordal, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

| |
|--------------------------|
| Objet de la Délibération |
|--------------------------|

**REGLEMENT DU
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

VOTE :

**POUR : 131
CONTRE : 0**

**DELIBERATION
N° 2010/12**

Vu la délibération n° 2002/20 instituant le règlement du service public d'assainissement et les délibérations n° 2003/17 – 2005/21 et 2006/18 le modifiant.

Considérant la nécessité de modifier certains articles du Règlement du service,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, accepte par 131 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Article 1 : d'accepter les modifications du Règlement du Service Public d'Assainissement telles que jointes à la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :19 février 2010